

1060, Route du Château  
74350 Cruseilles  
Tél +33 (0)4 50 44 02 23  
Fax +33 (0)4 50 44 29 09  
www.avenieres.com  
reservation@avenieres.com



## Conditions générales de vente – Restaurant 2011

Tous nos prix s'entendent taxes comprises au taux de t.v.a. en vigueur au moment de la manifestation.

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Nos tarifs sont garantis par le versement d'arrhes équivalant à 30% du montant prévisionnel de la prestation à fournir.

Votre réservation sera confirmée à réception des arrhes.

Afin de garantir la cohérence de qualité du service les prestations seront exclusivement fournies par nos soins, sauf autorisation préalable.

Les salles de restaurant sont à votre disposition :

Jusqu'à 16 :30 heures pour votre déjeuner

Jusqu'à 1 heure du matin (heure de fermeture légale) pour votre dîner.

Le choix des menus doit être communiqué au moins 8 jours à l'avance.

Le nombre de convives définitif doit être communiqué au moins 72 heures à l'avance.

Ce nombre servira de base de facturation : les repas commandés non-consommés seront facturés intégralement hors boisson.

Si le nombre effectif des convives est supérieur, la majoration sera calculée au prorata du supplément.

Il est également à noter que le restaurant peut se voir dans l'obligation de choisir un plat différent pour ces convives supplémentaires.

**Réservation exclusive d'une ou plusieurs salles de restaurant :**

La réservation de nos trois salles de restaurant entraîne l'obligation de réserver toutes les chambres de l'hôtel.

La réservation de la salle centrale plus la Bibliothèque entraîne l'obligation de réserver au moins 6 chambres.

La Réservation de la « Bibliothèque » seule n'engage pas la réservation de chambre.

Conditions d'annulation :

**Les arrhes versées ne seront en aucun cas remboursées. Elles pourront cependant être reportées sur une réservation ultérieure en cas d'annulation plus de 7 jours avant la date de réservation.**

En cas d'annulation durant les 7 derniers jours, les arrhes seront définitivement encaissés.

Facturation et conditions de paiement :

Les arrhes représentent l'équivalent de 30% du montant prévisionnel de la manifestation.

Le solde de la facture est payable à l'issue de la manifestation.

La facturation des extras reste à la charge du client, sauf stipulé autrement par le client.

Cartes de paiement acceptées : Carte Visa, Eurocard, Master card, Amex, Diners

Dans le cas où le paiement interviendrait en devises étrangères, le taux de change utilisé serait celui en vigueur à l'hôtel le jour du paiement.

Assurance :

Le restaurant ne peut être tenu pour responsable des détériorations, casse ou vol des objets entreposés par le client.

**Dans le cas de détérioration du fait du client ou de ses invités, le client s'engage à remettre en état, et à ses frais, les lieux qui ont été occupés.**

**Le restaurant recommande au client de souscrire à une assurance lors de manifestations importantes avec entreposage de matériel.**

**La direction se réserve le droit d'annuler tout contrat si des événements de force majeure l'y contraignent (dégâts des eaux, incendie...).**

Litiges :

**En cas de litige, l'attribution des compétences est faite aux tribunaux du lieu de situation de l'hôtel restaurant (Tribunal d'Annecy)**